



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

Avenue Lagaille

32220 LOMBEZ

PV n° 02-2021

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
26/01/2021**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni le vingt-six du mois de janvier deux mille vingt et un, à dix-huit heures, à la salle Jean-Claude BRIALY à Samatan, sous la présidence de Monsieur Alain SANCERRY, 1^{er} Vice-Président.

Date de convocation : 21/01/2021	Conseillers communautaires : 47 Conseillers communautaires en exercice : 47 Présents : 40 Votants : 42
----------------------------------	---

Présents : DAIGNAN Christian, GRANIER-DEFERRE Denys, MARTINAUD Vincent, OUSSET Jean-Michel, DANFLOUS Michèle, DUTECH Irène, ESCALAS Fabien, COT Jean-Pierre, BEYRIA Christine, HAENER Roger, GUICHERD Pierre, , DAUBRIAC Eric, GATEAU Alain, , SAJAS Jeanette, LAUZES Sylvain, NAUROY Christian, LAREE Guy, LARRIEU Didier, BONNEFOI Thierry, SANCERRY Alain, LAFFITEAU Alain, BEYRIA Bernard, ABADIE Pierre, DELIEUX Gérard, DAMBIELLE Raymonde, PERIN Claude, ALFENORE Jacques, DAROLLES-ROUDIE Josette, LONG Pierre, GAMOT Martine, VILLATE Didier, GREBIL Marlène, MAGNOUAC Christian, CHAMBERS Janet, CONSTENSOU Erick, LOZES Bernard, LACROIX Michel, GAYCHET Jean-Claude, TENNE Michel, MIMOUNI Jean-Luc.

Absents ayant donné procuration : CAILLE Marie-Thérèse à COT Jean-Pierre, ALAUX Josette à BEYRIA Christine.

Absents excusés : LEFEBVRE Hervé, LACOMME Pierre, WORZNIACK Daniel, BOUTINES Michaël, DAUBERT Bernard, MAGNOAC Sandie

Secrétaire de séance : Didier LARRIEU

M. Alain SANCERRY, 1^{er} vice-président, informe les membres de l'assemblée, que M. Hervé LEFEBVRE, Président, ne peut être présent et présider la séance car il est « cas contact COVID-19 » et soumis à l'isolement. M. LEFEBVRE pourra néanmoins suivre les débats à distance et y prendre part par visioconférence.

ORDRE DU JOUR :

1. ECOLES – PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE – RESTAURATION SCOLAIRE

Présentation des conclusions de l'étude de faisabilité concernant la restructuration, la mise aux normes et l'aménagement des écoles maternelles et élémentaires Yves Chaze à Samatan – hiérarchisation des scénarii.

Le bureau d'études VITAM, assistant à maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du SAVES, présente l'étude de faisabilité concernant ce projet cité en objet.

La présentation sera annexée au présent PV.

Cette étude vise à répondre à 5 objectifs :

- Rénover les bâtiments scolaires d'un point de vue réglementaire, y compris la mise en accessibilité, m'amélioration du confort thermique et l'acoustique des lieux ;
- Restructurer et agrandir les espaces éducatifs et de restauration scolaire afin d'améliorer le fonctionnement et de répondre aux besoins actuels et prospectifs,
- Re situer les deux entrées de l'école pour sécuriser leur accès et améliorer la visibilité des établissements scolaires en lui redonnant une véritable place au sein du centre historique
- Engager une réflexion sur la place de la nature dans l'éducation des élèves en végétalisant largement les cours et en facilitant la mise en place de la charte "grandir dehors"
- Inscrire le projet dans une démarche environnementale vertueuse, basée sur la sobriété énergétique et une approche en coût global.

Le bureau d'étude a proposé 3 scénarii (plus un scénario 3 bis avec la possibilité de construire une cuisine centrale mais dont la faisabilité n'est pas démontrée).

M. Magnouac, vice-président en charge des écoles, informe les membres de l'assemblée qu'un conseil d'écoles extraordinaire et commun aux deux écoles s'est positionné très majoritairement en faveur du

scénario 3 ainsi que les membres des trois commissions concernées par le projet, à savoir les commissions “écoles, “petite enfance, enfance, jeunesse” et “restauration scolaire”.

Le projet a été présenté à la secrétaire Générale de la Préfecture qui a trouvé le projet vertueux et a été sensible aux orientations prises en matière d'éducation à l'environnement, d'accompagnement pour une école inclusive, ainsi qu'à la concertation engagée avec les usagers, parents d'élèves, riverains...

Il explique que ce projet part d'un consensus fort entre tous les acteurs. En effet, il a été construit autour des besoins des utilisateurs pour comprendre comment l'école devait fonctionner et non d'une vision d'élus.

C'est un projet global qui se veut responsable. Il rappelle que le CCS a régulièrement des injonctions de la commission de sécurité, de la DDT sur la problématique de l'accessibilité, des services vétérinaires sur la partie cuisine. Il explique que depuis plus de 10 ans rien n'a été fait dans l'attente des travaux, il y a aujourd'hui une urgence à agir. Les élus du conseil Communautaire doivent aujourd'hui se positionner et choisir.

Il explique également que la mairie de Samatan aura à se prononcer sur le projet car elle devra financer les investissements liés à l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement)

Le coût global du projet est estimé à 8 138 000 € HT (scénario 3).

Une projection financière faite par KPMG porte le taux de cofinancement à atteindre pour garantir la faisabilité financière du projet à 66 % avec ce scénario. Si ce taux n'était pas atteint, il faudrait revoir le scénario à retenir. Le plan de financement reste le garde fou ultime.

Les membres du conseil Communautaire s'expriment tour à tour.

Il y a consensus sur le scénario 3.

La question de la problématique de la restauration scolaire sur le territoire intercommunal est au coeur des débats, même si le scénario 3 bis n'est pas retenu car il amputerait la surface de la cour de 25%, alors que celle-ci est déjà insuffisante. Le projet de Samatan, tel que retenu, affirme la volonté de promouvoir les cantines autonomes. Une disparité existe donc sur le territoire puisqu'il y a des cantines autonomes et des cantines en portage de repas (liaison froide) et les membres de l'assemblée s'accordent pour dire qu'il faut étudier de manière globale la question de la restauration scolaire afin de garantir à l'ensemble des enfants une restauration de qualité, mais aussi une autonomie de la collectivité à fournir les repas à l'ensemble des cantines scolaires.

Une fois les débats terminés, M. Sancier appelle les membres du conseil Communautaire à voter.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

Votants 42	Pour 41	Contre 0	Abstention 1
---------------	------------	-------------	-----------------

- de valider le scenario 3 ;
- de mandater les membres de l'exécutif pour présenter le projet aux divers partenaires techniques et financiers et solliciter les aides mobilisables et indispensables à la faisabilité du projet

2. QUESTIONS DIVERSES

NEANT.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 26/01/2021		
NOM Prénom	COMMUNE	SIGNATURE
DAIGNAN Christian	BEZERIL	
GRANIER DEFERRE Denys	CADEILLAN	
MARTINAUD Vincent	CAZAUX-SAVES	
OUSSET Jean-Michel	ESPAON	
DANFLOUS Michèle	GAUJAC	
DUTECH Irène	GARRAVET	
ESCALAS Fabien	LAYMONT	
COT Jean-Pierre	LOMBEZ	
BEYRIA Christine	LOMBEZ	
HAENER Roger	LOMBEZ	
GUICHERD Pierre	LOMBEZ	
DAUBRIAC Eric	LOMBEZ	
GATEAU Alain	MONBLANC	
SAJAS Jeannette	MONTADET	
LAUZES Sylvain	MONTAMAT	
NAUROY Christian	MONTEGUT SAVES	
LAREE Guy	MONTPEZAT	
LARRIEU Didier	NIZAS	
BONNEFOI Thierry	NOILHAN	
SANCERRY Alain	PELLEFIGUE	

LAFFITEAU Alain	POLASTRON	
BEYRIA Bernard	PUYLAUSIC	
ABADIE Pierre	SABAILLAN	
DELIEUX Gérard	ST ANDRE	
DAMBIELLE Raymonde	ST LIZIER DU PLANTE	
PERIN Claude	ST LOUBE AMADES	
ALFENORE Jacques	ST SOULAN	
DAROLLES ROUDIE Josette	SAMATAN	
LONG Pierre	SAMATAN	
GAMOT Martine	SAMATAN	
VILLATE Didier	SAMATAN	
GREBIL Marlène	SAMATAN	
MAGNOUAC Christian	SAMATAN	
CHAMBERS Janet	SAMATAN	
CONSTENSOU Erick	SAMATAN	
LOZES Bernard	SAUVETERRE	
LACROIX Michel	SAUVIMONT	
GAYCHET Jean-Claude	SAVIGNAC MONA	
TENNE Michel	SEYSSES-SAVES	
MIMOUNI Jean-Luc	TOURNAN	